

JEAN-PAUL POISSON

**Pour une étude du rôle des militaires dans les sociétés
françaises par actions**

Journal de la société statistique de Paris, tome 128 (1987), p. 108-114

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1987__128__108_0

© Société de statistique de Paris, 1987, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

POUR UNE ÉTUDE DU RÔLE DES MILITAIRES DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES PAR ACTIONS

L'exemple de leur participation dans la société d'*Ugine* avant et après la deuxième guerre mondiale (*)

Jean-Paul POISSON

Les listes de souscription annexées aux actes notariés d'augmentation de capital des sociétés anonymes mentionnent souvent les noms, adresse, profession, capacité juridique, sexe et situation matrimoniale de chacun des souscripteurs, ainsi que le nombre d'actions souscrites. L'auteur, à titre d'exemple incitatif, a dépouillé plusieurs listes d'augmentations du capital de cette société et cherché à évaluer l'importance du rôle des militaires (pourcentage, répartition géographique, par grade, par importance des sommes souscrites, etc.).

The lists of subscribers annexed to the notarial reports of offerings of shares by corporations frequently include the names, addresses, occupations, legal capacities, sex and marital status of the subscribers to the new shares, as well as the number of shares subscribed to by each of them. As an incentive example, the author has analyzed several of this company's share offering lists and has undertaken to evaluate the significance of the role of servicemen (percentage, geographic distribution, by rank, by amount of stock purchased, etc.).

Nous avons déjà montré l'intérêt de l'étude des listes de souscripteurs annexées aux actes notariés de constitution et d'augmentation de capital des sociétés par actions (du moins jusqu'à la réforme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1983 qui nous prive pour l'avenir de cette source archivistique) pour le sociologue et l'historien (voir en dernier lieu nos Communications aux XXIX^e et XXX^e Congrès des Sociétés savantes de Savoie : « Introduction à l'étude de l'actionnariat en Savoie (L'exemple de la société d'*Ugine* après la première guerre mondiale) », Samoëns, Septembre 1982, et « L'actionnariat savoyard de la société d'*Ugine* avant et après la seconde guerre mondiale », Le Bourget du Lac, septembre 1984). Nous voudrions dans la présente Communication signaler brièvement leur intérêt pour nous renseigner sur la part que prend et qu'a prise dans le passé la fortune mobilière des militaires à l'effort industriel, commercial et financier de la France à travers les sociétés par actions. Bien entendu une large enquête sera nécessaire, portant sur diverses sociétés anonymes d'importance et de but différents et étendue sur une longue période; notre intention n'est ici que de signaler cette source.

A cet effet nous examinerons le rôle des militaires dans l'augmentation de capital de 1937 de la « Société d'électro-chimie, d'électro-métallurgie et des aciéries électriques d'*Ugine* » puis, plus sommairement, dans celle de 1959 de la même importante société.

(*) Communication faite au Colloque *Forces armées et société*, Montpellier, 5 avril 1985. Le « Ministère des Armées » n'ayant pas encore été en mesure de débloquer les fonds prévus pour la publication du Colloque, le texte de cette Communication est inédit.

L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 1937

Celle-ci, décidée le 5 mai 1937 par le Conseil d'Administration autorisé par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 du mois précédent, augmentait le capital de 90 000 000 F, le portant ainsi de 130 000 000 F à 220 000 000 F par l'émission de 180 000 actions nouvelles de 500 F chacune à souscrire contre espèces avec une prime de 40 F par action, payables entièrement à la souscription (soit donc une somme à verser de 540 F par action). L'acte reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 21 juin 1937, constate la souscription et la libération de la totalité des actions émises; la liste des souscripteurs est annexée audit acte; elle résume le contenu des 4 556 bulletins ayant régularisé la souscription des 180 000 actions nouvelles libérées de la somme requise d'un montant total de 97 200 000 F. On rappellera que le nombre des souscripteurs est un peu moins élevé que celui des bulletins de souscription, certains actionnaires étant clients de 2 banques, ou d'un agent de change et d'une banque, qui leur ont envoyé séparément des bulletins à remplir, que tous les actionnaires anciens n'ont pas nécessairement souscrit et que certains souscripteurs, ayant pu acquérir en bourse des droits préférentiels de souscription, n'étaient pas nécessairement actionnaires anciens; mais, d'une part il n'y a pas lieu de supposer que le comportement des actionnaires militaires soit très différent de ceux des autres souscripteurs français à ces divers égards, d'autre part le nombre de ces souscriptions atypiques reste généralement peu élevé; l'état des souscripteurs à cette augmentation de capital nous paraît donc bien représentatif de l'actionnariat de la société d'Ugine en 1937.

Les souscripteurs militaires sont au nombre de 129, ayant souscrit 1 472 actions, soit une moyenne de 11,41 actions par personne. On ne peut procéder à une comparaison brute de ce pourcentage avec l'ensemble des souscriptions, du fait des participations importantes des groupes financiers animant la société (voir nos Communications précitées); l'enlèvement des 15 seuls plus gros souscripteurs ramène le nombre de ceux-ci à 4 521 pour 131 525 actions, soit une moyenne de 28,96 actions par personne; cette dernière liste n'est toujours pas parfaitement représentative car il reste encore de gros investisseurs après l'élimination des 15 premiers. On signalera que les souscripteurs personnes physiques domiciliés en Savoie et Haute-Savoie (départements où sont implantées pour une part importante les usines de la société) sont au nombre de 190 (auxquels il faudrait ajouter 2 personnes morales) et que le nombre d'actions souscrites s'est élevé à 3 711 actions, soit une moyenne de 19,33 par souscripteur. On voit donc que les militaires dans leur ensemble ont souscrit en moins grande quantité et pour des sommes moins importantes que les seuls habitants des 2 départements savoyards (parmi lesquels il n'y avait pas, semble-t-il, de militaires); par rapport aux souscripteurs savoyards personnes physiques, le pourcentage des souscripteurs militaires s'élève à 67,89 % (129 vs. 190). Une autre comparaison est à faire avec les médecins ayant souscrit à cette augmentation de capital. En négligeant celles de 6 chirurgiens-dentistes souscripteurs de 44 actions (moyenne : 7,33), les souscriptions médicales s'élèvent à 210, pour 2 083 actions, soit une moyenne de 9,92 actions par souscripteur. Cependant, pour une comparaison valable avec les militaires, nous en retirerons une femme et une veuve de médecins, 3 médecins du sexe féminin et 3 médecins suisses vivant dans leur pays, soit 8 personnes ayant souscrit ensemble 80 actions. Le nombre des médecins souscripteurs se trouve donc ramené à 202, qui ont souscrit 2 003 actions, soit une moyenne de 9,92 (en fait il est probable qu'il y en avait 203, pour 2 102 actions, soit une moyenne de 10,36 actions par souscripteur, mais comme une écriture médiocre rend la lecture incertaine, nous préférons ne pas en faire état); un seul s'est domicilié outre-mer (Maroc); 4 sont chirurgiens (ils ont souscrit 9 actions chacun). On voit donc que la participation des militaires au capital de la société d'Ugine, si elle est moins importante par souscripteur que celles des Savoyards (ce qui peut éventuellement sembler naturel, vu l'intérêt particulier que doit porter la population de cette région à une société qui y a alors sa principale

implantation), est du même ordre de grandeur par individu que celle du corps médical, et même un peu supérieure chez les militaires (une étude des pourcentages de médecins et de militaires gradés nécessiterait évidemment une évaluation des effectifs respectifs que nous n'avons pas faite).

Parmi les 129 militaires souscripteurs, 27 (soit 20,93 %) sont porteurs de titres nobiliaires (1 baron, 2 vicomtes, 1 comte) ou ont un nom précédé d'une particule (sans que nous prenions parti sur la valeur de celle-ci) qui ont souscrit 288 actions, soit en moyenne 10,66 par personne, montant très peu différent de la moyenne générale (les deux souscriptions les plus fortes sont de 65 et 18 actions; les 2 plus faibles portent sur une chacune).

Onze des souscripteurs appartiennent à la marine; ils ont souscrit ensemble 141 actions, soit une moyenne de 12,81, un peu supérieure à celle de l'armée de terre (11,41), sans qu'il y ait lieu en raison du petit nombre d'intéressés d'attacher une importance particulière à ces taux; les aviateurs sont 3, pour 19 actions (moyenne : 6,33), mais ils sont moins bien identifiables par la seule indication de leur grade que les marins. Les généraux sont au nombre de 20, pour 264 actions, soit une moyenne de 13,20 actions par souscripteur (la valeur médiane, plus révélatrice, est seulement de 4; les 3 souscriptions les plus faibles portent sur 1 et 2 actions, les plus fortes sur 18, 28 et 84 actions); 7 appartiennent au cadre de réserve et ont souscrit 133 actions, soit une moyenne de 21,57 par personne, très supérieure à celle des actifs. Il y a 29 colonels ou lieutenant-colonels, pour 209 actions, soit une moyenne de 7,21 par souscripteur (les 2 souscriptions extrêmes sont 1 et 2 d'une part, 18 de l'autre); 18 appartiennent au cadre de réserve et ont souscrit 119 actions, soit 6,61 par personne; parmi ces derniers se trouvent 3 médecins et 2 vétérinaires, ayant souscrit en tout 27 actions, soit 5,40 en moyenne; on peut donc considérer que, même s'ils profitent peut-être de leurs années de retraite pour exercer dans le cadre de la médecine civile, leur supplément de gains ne les conduit pas à une participation supérieure dans l'activité boursière. Quatorze commandants sont mentionnés, pour 203 actions, soit une moyenne de 14,50 actions (les 2 souscriptions les plus fortes sont de 46 et 65, les plus faibles de 1 et 2); 8 d'entre eux appartiennent au cadre de réserve et souscrivent 168 actions, soit 21 en moyenne. Treize capitaines souscrivent 74 actions (moyenne : 5,70; les deux souscriptions les moins élevées sont de une action chacune, les plus fortes de 9 et 17). Quatre lieutenants souscrivent 52 actions (moyenne de 13, avec des valeurs extrêmes de 6 et 28). Les grades inférieurs sont certainement sous-comptabilisés, car un certain nombre d'actionnaires se mentionnent comme « officier » sur le bulletin de souscription; on peut supposer que cette indétermination volontaire est d'autant plus forte que le grade est inférieur. Il n'y a pas de sous-officier parmi les souscripteurs, à une seule exception à la frontière hiérarchique (adjudant-chef, 1^{er} maître-maréchal).

Les données ci-dessus obtenues n'ont évidemment qu'une valeur indicative, compte tenu de la faiblesse de l'échantillon; elles semblent cependant pouvoir permettre de penser qu'à la veille de la dernière guerre mondiale, l'armée ne joue pas un rôle particulièrement important dans l'actionnariat des sociétés industrielles françaises, qu'il semble être du même ordre de grandeur que celui d'autres groupes socio-professionnels d'importance comparable bien qu'inorganisés, que les grades ne jouent pas un rôle notable, aucune hiérarchie nette dans le montant des souscriptions n'apparaissant en fonction de ceux-ci, ce qui, avec l'importance relative des souscriptions de retraités, permet de penser que la possession d'actions est en relation avec la fortune personnelle et les habitudes familiales plus qu'avec l'importance relative des soldes. Tout ceci mérite évidemment des études complémentaires.

En ce qui concerne les adresses indiquées dans les bulletins et donc reprises dans les listes, il est à mentionner que 51 souscripteurs (39,54 %) sont domiciliés dans la région parisienne : 36 (soit 27,91 %) habitent Paris et 15 (soit 11,63 %) la banlieue proche ou plus lointaine. A Paris le 7^e arrondissement vient en tête (9 souscripteurs), suivi du 16^e (8), des 6^e et 17^e (4 chacun), des 8^e et 15^e (3 chacun); puis viennent les 4^e, 5^e, 9^e, 12^e et 18^e (un chacun); ces données sont conformes à ce qui pouvait être attendu. Les localités de banlieue sont les suivantes : Versailles (4 domiciles),

Saint-Germain (2), Bourg-la-Reine, Epinay-sur-Orge, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Saint-Cloud, Saint-Mandé, Senlis, Vanves, Villemomble (1 chacune). Douze souscripteurs sont domiciliés dans l'agglomération lyonnaise (9 à Lyon et 3 à Sainte-Foy-les-Lyon), soit 9,30 % de l'ensemble. Près de la moitié des militaires souscripteurs (48,84 %) sont donc domiciliés dans les agglomérations parisienne et lyonnaise. Un seul l'est outre-mer (1 médecin-capitaine se domicilie au Cercle militaire de Tunis).

Bien entendu de nombreuses autres spécifications figurent dans ce document (grades de médecins et vétérinaires, ingénieurs militaires, intendance, nature des corps de troupe et des unités, en activité ou non dans ces différentes occurrences, etc.); l'augmentation de capital n'est pas assez importante pour fournir des chiffres suffisants à la connaissance des différences de volume des souscriptions et de grade selon ces diverses situations et les mettre en rapport avec des groupes socio-professionnels équivalents; mais il existe de nombreuses augmentations de capital de grandes sociétés qui réunissent un nombre suffisamment élevé de souscripteurs pour permettre une telle étude.

L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 1959

Elle a été décidée par le Conseil d'Administration du 23 mars 1959 et portait le capital social de 14 246 000 000 F à 19 944 400 000 F, soit une augmentation de 5 698 000 000 F par émission contre espèces de 1 139 680 actions nouvelles de 5 000 F chacune émises au prix de 8 000 F, soit avec une prime de 3 000 F par titre, libérables à la souscription du quart du nominal et de la totalité de la prime, soit de 3 750 F, le solde devant être versé le 29 avril 1960. Elle donna lieu à l'établissement de 76 262 bulletins de souscription (correspondant à un chiffre un peu inférieur de souscripteurs, comme on l'a dit plus haut, certains d'entre eux, clients de 2 établissements financiers ou plus ayant été amenés à établir plusieurs bulletins de souscription), qui sont résumés en un état prenant en compte selon leur arrivée à l'Établissement centralisateur les souscriptions recueillies par les diverses banques et les agents de change, lui-même établi sur 1 090 listes, comprenant chacune environ 70 références de souscripteurs; cet état est annexé à l'acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Dufour le 22 juillet 1959.

En raison du grand nombre de souscriptions et du faible délai dont nous disposions pour la préparation de la présente Communication, nous n'avons pu nous livrer à une étude des souscripteurs militaires sur l'ensemble de l'augmentation de capital; nous nous sommes bornés à l'examen de listes correspondant à 20 020 souscriptions; elles nous paraissent fournir un échantillon non biaisé, sans nous procurer bien entendu une certitude aussi rigoureuse que l'opération de 1937, étudiée en totalité.

Sur les 20 000 souscriptions examinées, celles provenant de personnes se mentionnant comme militaires sont au nombre de 254, ayant souscrit 1 460 actions, soit une moyenne de 5,75 par actionnaire. Pour les mêmes raisons que plus haut, on ne peut procéder à une comparaison brute avec l'ensemble des souscripteurs, en raison de la participation d'importantes banques et sociétés industrielles, du fait que d'assez nombreuses personnes n'ont pas porté leur profession ou qualité sur les bulletins de souscription et qu'il n'est pas possible de juger si cette propension, dans l'atmosphère de l'époque, n'est pas plus grande chez les militaires que dans d'autres groupes sociaux. Quant au nombre d'actions souscrites par militaire il est du même ordre de grandeur que ceux des souscripteurs des 2 départements savoyards, qui s'élèvent (sans qu'il ait été procédé à l'élimination de 11 personnes morales, dont les souscriptions ont été plus fortes que celles des personnes physiques) à 6,52 actions par personne. Signalons que dans ces 2 départements il y avait 11 souscripteurs militaires (dont deux sous-officiers ayant souscrit ensemble 6 actions) ayant souscrit un total de 102 actions, soit une moyenne de 9,27; il y a lieu de noter cependant que, malgré la modicité de l'échantillon, la valeur

médiane étant de 4 actions est plus révélatrice, du fait de la dispersion des souscriptions : les 3 les plus faibles sont de 2, les 3 les plus fortes de 18, 20 et 34; on relève, pour comparaison, que les notaires de ces départements ont été 19 à souscrire, avec des taux supérieurs : moyenne 14,5 actions, médiane : 7; nous n'attachons bien entendu à ces résultats qu'une valeur indicative.

En vue d'une comparaison avec les souscriptions du corps médical de même type que celle faite plus haut, nous avons relevé celles effectuées par les médecins (beaucoup plus nombreux comme souscripteurs que les militaires) sur les feuillets correspondant aux 4 500 dernières des 20 020 souscriptions prises en compte pour l'étude des militaires; il y a 231 médecins souscripteurs d'ensemble 1 958 actions, soit une moyenne de 8,48 par actionnaire (auxquels s'ajoutent 23 dentistes, pour 184 actions, soit une moyenne de 8 par personne); comme en 1937, le corps médical souscrit plus que les militaires, mais le montant moyen, supérieur certes, reste du même ordre de grandeur.

Parmi les 254 souscripteurs militaires, 27 ont leur nom précédé d'une particule (là aussi sans prise de parti sur la valeur de celle-ci); un seul d'entre eux mentionne un titre (de comte). Leur pourcentage (10,63 %) a donc baissé par rapport à 1937. Ces 27 personnes ont souscrit 184 actions, soit une moyenne de 6,81 par souscripteur, supérieure à celle des militaires non-particulés, mais sans différence considérable.

Vingt-quatre des souscripteurs appartiennent à la marine, dont un est à la retraite (capitaine de corvette honoraire) : 2 amiraux, un vice-amiral d'escadre, un contre-amiral, un médecin général de la marine et un médecin de la marine, un commissaire en chef de la marine et 2 ingénieurs de la marine; 13 sont portés comme officiers de marine sans plus; un seul est simple marin; ils ont souscrit ensemble 164 actions, soit une moyenne de 6,83 par souscripteur, donc un peu supérieure à la moyenne des forces armées (la moyenne des souscriptions pour les 4 amiraux est de 9,5 actions), sans qu'il soit possible de tirer des conclusions définitives de ces chiffres, vu la faiblesse de l'échantillon. Et moins encore pour l'aviation où il n'y a que 7 souscripteurs (1 commandant, 4 officiers et 2 sous-officiers) pour ensemble 34 actions, soit une moyenne modeste de 4,86 actions par souscripteur.

Les généraux sont au nombre de 16, pour 126 actions, soit une moyenne de 7,87 actions par souscripteur (valeur médiane : 6; les 2 souscriptions extrêmes sont de 2 pour chacune des plus basses et de 28 et 14 pour les plus hautes); 6 appartiennent au cadre de réserve et ont souscrit 48 actions, soit une moyenne de 8 par souscripteur, qui n'est pas supérieure à celle des actifs (78 actions, soit une moyenne de 7,80 par souscripteur). Il y a 34 colonels ou lieutenants-colonels, ayant souscrit 216 actions, soit une moyenne de 6,36 actions par personne (valeur médiane : 6; les deux souscriptions extrêmes sont de 2 pour les plus basses et de 20 pour les plus élevées); parmi eux se trouvent 4 médecins (ayant souscrit ensemble 36 actions, soit une moyenne de 9) et un vétérinaire ayant souscrit 2 actions; la moyenne pour les 29 colonels et lieutenants-colonels n'appartenant pas aux corps de santé, qui ont souscrit 178 actions, reste donc de 6,36 actions; aucun des 34 intéressés n'indique être en retraite. Dix-sept commandants ont souscrit 100 actions, soit une moyenne de 5,88 actions (valeur médiane : 4; les deux souscriptions extrêmes sont de 20 et 10 pour les plus hautes et de 2 pour les plus basses). Les capitaines sont au nombre de 13, ayant souscrit 56 actions, soit une moyenne de 4,31 par personne. Les lieutenants, y compris 2 sous-lieutenants ayant souscrit chacun 2 actions, sont seulement 6, qui ont souscrit ensemble 20 actions, soit une moyenne de 3,66 par personne. Comme en 1937, les grades inférieurs sont certainement sous-comptabilisés, car les appellations générales sont nombreuses sur les bulletins de souscription et reprises par les listes de souscripteurs, notamment 91 mentions d'« officier » pour l'armée de terre (parfois complétées par celle « d'active », « en retraite », « de carrière » et éventuellement, s'il s'agit d'une arme considérée comme plus noble, « d'artillerie ») et 20 mentions de « militaire » (dont 9 ajoutent « de carrière ») et elles s'appliquent certainement proportionnellement plus aux grades inférieurs; néanmoins la dégressivité du nombre d'actions souscrites qui suit le rang des grades mentionnés paraît nette; une hypothèse explicative pourrait être une certaine démocratisa-

tion de l'armée depuis l'avant-guerre (que traduirait également la baisse notée plus haut du pourcentage des officiers nobles ou avec particule avant-nom), dont la conséquence serait que les souscriptions proviendraient plus qu'en 1937 des économies sur soldes que des ressources familiales; il faudrait évidemment des sondages beaucoup plus vastes pour vérifier cette hypothèse. Dans l'armée de terre seuls 4 souscripteurs se portent comme sous-officiers; ils souscrivent au total 14 actions (soit une moyenne de 3,50).

L'échantillon est évidemment trop faible pour poursuivre l'étude par spécialité, affectation, détachement, etc, sous-catégories pourtant assez souvent mentionnées dans les listes, mais sur l'ensemble de l'augmentation de capital un intéressant affinage serait certainement possible et éclairant.

Quant aux adresses où se domiciliaient les souscripteurs, elles sont disponibles dans tous les cas sauf un, soit donc pour 253 d'entre eux; 86 (soit 33,99 %) habitent la région parisienne; 47 (soit 18,58 %) demeurent à Paris et 39 (soit 15,41 %) en banlieue. A Paris, le 15^e arrondissement vient en tête (10 souscripteurs), suivi du 16^e (8 souscripteurs, dont 2 appartenant au cadre de réserve), du 17^e (6), du 7^e (5) et des 8^e et 13^e (3 souscripteurs pour chacun); viennent ensuite les 1^{er} et 20^e avec 2 chacun; 1 souscripteur se domicilie dans chacun des 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 9^e, 10^e, 14^e et 19^e arrondissements. Le groupement des arrondissements de tête ne s'est pas fondamentalement modifié par rapport à l'avant-guerre. Pour la banlieue, Versailles vient toujours en tête, avec 7 résidences; Fontainebleau, Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret et Colombes accueillent 2 domiciles chacun; 23 localités se partagent les autres souscripteurs à raison d'un chacune: Alfortville, Boulogne, Bourg-la-Reine, Brétigny-sur-Orge, Châtillon-sous-Bagneux, Créteil, Fresnes, La Varenne, Le Bourget, Le Chesnay, Meaux, Montreuil, Nanterre, Palaiseau, Pavillons-sous-Bois, Puteaux-en-France, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Cyr-l'École, Sceaux, Vaucresson, Villacoublay, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Vincennes. La province regroupe 129 adresses (soit 50,99 %) proportion du même ordre de grandeur qu'avant la guerre, dans l'hypothèse probable où les souscripteurs se trouvant Outre-mer et à l'étranger en 1959 se répartissent entre l'agglomération parisienne et la province approximativement de la même façon que ceux ci-dessus localisés en métropole. En effet, se domiciliaient alors en Algérie 19 souscripteurs (4 en des lieux précisés, 15 AFN); 5 sont sous le signe FFA et 3 sous la référence d'un secteur postal; outre 1 qui est en poste à Londres, les autres sont en Afrique (3 au Sénégal, 2 en Côte d'Ivoire, 2 au Maroc, 2 à Madagascar, 1 en Afrique équatoriale française); 38 souscripteurs (15,02 %) sont donc en dehors du territoire métropolitain. On vérifie ici le poids pour l'armée de la guerre d'Algérie et de l'Afrique en général (aucun souscripteur d'Outre-mer n'est localisé en dehors du continent africain), bien plus grand que celui du stationnement en Allemagne occidentale de certaines unités.

CONCLUSION

Certains des résultats fournis ci-dessus ne sont pas sans valeur en eux-mêmes; on s'y reportera, car nous ne souhaitons pas en les reprenant ou résumant in fine entériner nos résultats d'un manière trop définitive. Notre but, rappelons-le, n'a pas été de fournir ici des données incontestables, mais de montrer sur un exemple modeste l'intérêt que pourrait revêtir pour la connaissance de la participation des militaires aux sociétés par actions, de l'évolution de celle-ci au cours des XIX^e et XX^e siècles (pour en rester à la période dite contemporaine, le dépouillement des actes notariés de l'Ancien Régime fournissant certes également de très nombreuses lumières sur l'armée, mais posant des problèmes techniques différents qui justifieraient un autre Exposé), des différences en fonction de l'objet des sociétés d'une part comme éventuellement des diverses armes et éducations militaires; plus généralement l'intérêt de l'armée considérée dans son ensemble (et non pas seulement de quelques-uns

de ses responsables, objets souvent trop exclusifs des études de l'histoire classique) pour le développement industriel et financier, tant de la France métropolitaine et d'Outre-mer que de l'étranger, ainsi que la comparaison de cet intérêt avec celui des autres groupes sociaux et professionnels, pourraient être beaucoup mieux connus grâce au dépouillement de cette source. Nous n'avons fait ici que poser quelques jalons. Il nous a semblé cependant utile, ces listes étant parfaitement ouvertes à la recherche puisque, indépendamment de l'exemplaire annexé à la minute de l'acte notarié (d'ailleurs souvent déposé au Minutier Central parisien ou aux Archives départementales, donc librement accessible, pour le XIX^e siècle), il en existe des copies consultables dans les Greffes (de Commerce ou de Paix selon leur date), à l'Office national de la propriété industrielle et souvent aussi (quoique parfois moins accessibles surtout pour les plus anciennes) aux sièges sociaux, de signaler dès à présent aux historiens et aux sociologues qui étudient l'armée dans la société l'intérêt que présenterait l'exploration systématique de cette abondante documentation à eux ouverte. Si une telle prise de conscience peut avoir lieu, peut-être cette modeste Communication n'aura-t-elle donc pas été entièrement inutile.